



# Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal Du VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

**République Française**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze (15) décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 08 décembre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire

**ÉTAIT ABSENT ET REPRESENTÉ :**

MONNIER Gaétan représenté par PICARD Eric

**ÉTAIT ABSENTE ET NON REPRESENTÉE :**

BOSVERT Armelle

**Secrétaire de Mairie : Florence PELIN**

Monsieur Marc JOUBERT, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**Fabien PORTENEUVE** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2023
- Informations diverses
- Délibération n°1 : Travaux voiries communales 2024 – demande de subventions
- Délibération n°2 : Enfouissement des réseaux télécoms route d'Ambert sur poste Eglisolles
- Délibération n°3 : Subvention au collège du Val d'Ance
- Délibération n°4 : Subvention Association Sportive du Collège du Val d'Ance
- Délibération n°5 : Décision modificative n°9 – Budget Communal 2023
- Délibération n°6 : Tarif du droit de place des commerçants ambulants - **Annulée**
- Questions diverses

## *Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2023*

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2023 n'appelle aucune observation.  
 Le procès-verbal du CM du 24 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **Informations diverses :**

#### **1/ MAISON TIXIER**

Suite à un courrier reçu de la DDT au sujet de la Maison « Tixier » mentionnant des problèmes de fuites et infiltrations au niveau de la toiture, nous avons mandaté un artisan afin de vérifier celle-ci.

Aucunes fuites constatées mais possibles petites infiltrations lors de pluie accompagnée de vent fort. A surveiller.

Nous avons effectué les travaux demandés par la DDT dans le logement et notamment la pose d'une VMC dans la cuisine. La DDT est venue constater la réalisation de ceux-ci afin de lever le blocage du paiement des aides délivrées par la CAF.

#### **2/ COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)**

##### Conseil Communautaire :

Le dernier Conseil Communautaire de l'année s'est tenu début décembre.

Ordre du jour allégé : quelques formalités administratives de fin d'année et le versement de la Prime Pouvoirs d'Achat aux agents d'ALF.

##### Commission Jeunesse :

Un rendez-vous s'est tenu à Eglisolles avec le pôle Jeunesse afin de faire le point sur la Maison de l'Enfance d'Eglisolles.

Certains mercredis (hors vacances scolaires) sont en sous-fréquentation, seulement deux ou trois enfants accueillis : réflexion sur la fermeture de la Maison de l'Enfance les mercredis ? non pas envisageable.

Des actions vont être menées afin de communiquer un maximum sur les réseaux sociaux et par mail aux familles.

La Maison de l'Enfance recherche activement un chauffeur de bus afin de récupérer les enfants du secteur. Si vous êtes intéressé : faire passer votre CV à la Maison de l'Enfance d'Eglisolles.

Un point a été fait sur les crèches et micro-crèches : les travaux continuent sur Arlanc, l'ouverture de la crèche de Vertolaye est imminente, la micro-crèche de St Anthème est en cours de finition.

Mise en place d'une itinérance, mise en place d'une amplitude horaires plus large des établissements et mise en place d'un guichet unique petite enfance (tous les dossiers seront déposés au même endroit).

##### Commission Santé :

Réunion de la commission Santé pour sa remise en route car en arrêt depuis le COVID.

Réflexion sur la mise en place d'un Comité Territorial des Professionnels de Santé CTPS. Les buts visés pourraient être la prévention, l'aménagement des retours à domicile des patients en sortie d'hôpital, ect....

#### **3/ CONSEIL DEPARTEMENTAL – SDIS**

Les Maires de Sauvessanges et de Viverols accompagnés du Président d'ALF et de son Directeur se sont rendus à Clermont-Ferrand afin de rencontrer au Conseil Départemental le Président et les responsables du SDIS dans le cadre du projet de caserne à Viverols.

Le projet de Viverols n'est pas acté pour l'année 2024 mais devrait voir le jour au cours du mandat.

La Communauté de Communes ALF doit rencontrer à nouveau les représentants du SDIS 63 le 14 janvier 2024 pour aborder les possibles financements à apporter.

#### **4/ VOIRIES COMMUNALES 2024**

Chiffrage des projets de voiries, demandes de subventions FIC (Fond des Initiatives Communales) et DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux à effectuer courant 2024. Délibération à l'ordre du jour.

## 5/ TRAVAUX RESEAUX

Nous avons reçu toutes les subventions dans le cadre des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement réalisés. Il reste à recevoir une partie du FIC lié aux travaux d'enfouissement des réseaux Orange.

**Montant total des travaux hors subventions : 736.797,00 € TTC** repart de la manière suivante :

Eau pluviale : 204.581,00 € TTC

Eau potable : 202.776,00 € TTC

Assainissement : 329.339,00 € TTC

### Subventions obtenues :

- Concernant l'eau potable :

Agence de l'eau : 29.504,00 € / Conseil Départemental 50.233,00 € / Défense incendie 971,00 €

- Concernant l'eau pluviale :

DETR : 85.242,00 €

- Concernant l'assainissement :

Agence de l'eau : 137.224,00 € / Conseil Départemental 69.061,00 €

## 6/ RPI D'EGLISOLLES/SAILLANT/VIVEROLS

Tous les élèves du RPI se sont retrouvés le vendredi 15 décembre 2023 à Viverols afin de fêter Noël.

Programme du jour : spectacle à la salle de fêtes de Viverols pour assister au spectacle « La robe à histoires de Capucine », repas de midi pris en commun à la Maison de Retraite de Viverols avec les résidents (94 personnes à table) et passage du père Noël pour la distribution des cadeaux.

Après les informations diverses, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter une délibération : l'assemblée accepte.

### *Deliberations :*

#### 1 - Travaux voiries communales 2024 – Demande de subventions

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet de réalisation de travaux de voiries communales 2024, qui s'élève à la somme de 64 321.00 H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- adopte ledit projet ci-dessus ;

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du Fonds des Initiatives Communales 2024, à hauteur de 40 %, plafonné, pour rappel, à 140 095 euros pour les travaux de voiries

- Sollicite une subvention, en priorité 2, au titre de la DETR – programme 2024 – « Grosses réparations de voiries », à hauteur de 30 %

- approuve le plan de financement ci-dessous :

. Montant H.T. du projet	64 321.00 euros
. CONSEIL DEPARTEMENTAL FIC	25 728.00 euros
. DETR	19 296.00 euros
. FONDS LIBRES	19 297.00 euros

Monsieur Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

## **2 - Enfouissement des réseaux télécoms Route d'Ambert sur poste Eglisolles**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Territoire Energie du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le S.I.E.G. – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du TE63.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le TE63. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 15 833 € H.T., soit 19 000 € T.T.C.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune le coût H.T. des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.

De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil à TE63.

De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 15 833 € H.T., soit 19 000 € T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur de TE63.

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FIC 2024

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Vote : Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

## **3 - Subventions au Collège du Val d'Ance**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Collège du Val d'Ance souhaite organiser

- un voyage pédagogique en Angleterre du 25 au 29 mars 2024. Six élèves de Viverols sont concernés par ce projet.
- une tournée théâtrale du 10 au 24 juin 2024 à laquelle participent six enfants de Viverols

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention de 50 euros par élève de Viverols ayant participé au voyage pédagogique soit une somme de 300 euros

Vote : Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

- d'accorder une subvention de 150 euros pour la tournée théâtrale

Vote : Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

- que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2024

#### **4 - Subvention Association Sportive du Collège du Val d'Ance**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de l'Association Sportive du Collège du Val d'Ance. Huit élèves de la commune participent à la découverte d'activités sportives variées dans le cadre du sport scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention de 50 euros à l'Association Sportive du Collège du Val d'Ance

- que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2024

Vote : Pour : 5                      Contre : 1                      Abstention : 3

#### **5 - Décision modificative n°9 - Budget Communal 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget Communal 2023 :

- compte 6811	+ 428 euros
- compte 023	- 428 euros
- compte 021	- 428 euros
- compte 28041582	+ 428 euros

Vote : Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **6 - Tarif du Droit de Place des Commerçants Ambulants – ANNULEE**

#### **7 - Création d'un poste Parcours Emploi Compétences**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de créer un poste rattaché aux services techniques de la Commune et d'embaucher une personne dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » – PEC – pour une durée de 9 mois à compter du 31 décembre 2023. Cet emploi sera pris en charge par l'Etat à hauteur de 40 % du SMIC pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE :

- de recruter, à compter du 31 décembre 2023 et pour une durée de 9 mois, un agent dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour une durée hebdomadaire de 20 heures

- de définir ses missions suivantes : entretien et mise en valeur des espaces verts et naturels, entretien de la voirie communale, entretien et nettoyage des locaux communaux, réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments, entretien courant des matériels et engins, entretien des réseaux d'assainissement et station d'épuration, entretien des réseaux d'eau, captages et château d'eau, entretien du

cimetière, entretien du camping

- de rémunérer cette personne au SMIC sur la base de 20 heures hebdomadaires
- de charger Monsieur le Maire de procéder à son recrutement en partenariat avec les services de Pôle Emploi
- que la prise en charge du coût résiduel de la rémunération sera supportée par le budget communal
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

### *Questions diverses :*

- \* demande de subvention de l'Association généalogique du pays Arlanc : NON
- \* Labélisation ville prudente : NON
- \* Réflexion à mener sur le versement de la Prime Pouvoir d'Achat pour les agents de la commune

Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain conseil municipal le vendredi 19 ou 26 janvier 2024

Séance levée à 22 h 40

Le secrétaire de séance  
Fabien PORTENEUVE



Le Maire,  
Marc JOUBERT

